



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 03 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 25 février 2025.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du compte de gestion 2024
4. Approbation du compte administratif 2024
5. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
6. Subventions aux associations 2025
7. Subventions voyages scolaires 2025 collège d'Achenheim PAUL WERNERT
8. Proposition de motion SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.
9. Frais de scolarité bilinguisme 2024-2025 pour 1 enfant éligible à Handschuheim.
10. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 19h30.
Monsieur Jean -Michel OBRECHT a rejoint la séance au point 4 : approbation du compte administratif 2024.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 16 décembre 2024.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Maire présente le compte de gestion 2024 établi par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Saverne. Le résultat Global de l'exercice 2024 s'élève à **31 432,26 €** et coïncide avec l'excédent du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 par 10 voix pour et donne décharge au comptable du SGC Saverne pour sa gestion durant cet exercice.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, **Monsieur WICK Bernard, premier adjoint au maire présente** la balance générale du compte administratif de l'exercice 2024, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées : **188 378,66 €**

Recettes réalisées : **226 846,03 €**

Résultat 2024 : Excédent 38 467,37 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées : **74 913,32 €**

Recettes réalisées **67 878,21 €**

Résultat 2024 : Déficit - 7 035,11 €

Soit **un résultat de l'exercice 2024** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement : **38 467,37 €**

Section d'Investissement : **- 7035,11 €**

TOTAL : 31 432,26 €

Le compte administratif est alors soumis à l'approbation du Conseil Municipal, hors présence du Maire.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
approuve le Compte Administratif 2024.*

5. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT :

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au

budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Le quart se calcule par addition des crédits ouverts par l'ensemble des décisions budgétaires de 2024 comme suit :

Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024					
Chapitre ou opération	A Montant des crédits N-1	B Restes à Réaliser (le cas échéant)	C = (A-B)*25 %	D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)	E = C - D Potentiel Maximum
Chapitre 10	5 000,00 €	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €
Chapitre 21	155 104,33 €	0,00 €	38 776, 08 €	0,00 €	38 776,08 €
TOTAL					40 026,08 €

En application de l'article précité, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2025			
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Travaux de terrassement et pose de réseaux enterrés	Chapitre 21	2151	32 062,91 €
TOTAL			32 062,91 €

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 :

Le Maire rappelle la délibération du 18 mars 2024 fixant les montants versés aux associations et propose l'attribution des montants ci-dessous, après avis de l'ensemble des membres.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2024	MONTANT SUBVENTIONS 2025
Dynamomes	100 €	100 €
Amicale anciens SP Handschuheim	400 €	200 €
Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	400 €	200 €
Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €	200 €
Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
Croix Rouge	100 €	100 €
Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
Temps libre	200 €	200 €
Ligue contre le Cancer	200 €	150 €
Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
Prévention Routière	100 €	100 €
Happy-Händschners	400 €	200 €
Caritas	100 €	100 €
Association des donneurs de sang	200 €	200 €
Association Klen Paris	0 €	0 €
Autres subventions non encore demandées	0 €	0 €

<i>(pas de sollicitations depuis 2023)</i>		
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)	2 800 €	2050 €

Le maire propose de reconduire la possibilité aux associations de la commune de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle communale. Seules les associations suivantes sont concernées :

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Association Klen Paris*
- *Association Temps libre*
- *Association Happy-Händschners*
- *Associations ou comités œuvrant pour l'Établissement Français du Sang, Ligue contre le cancer*

Chaque mise à disposition gratuite doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 9 voix pour, décide :

- *D'attribuer les montants des subventions 2025, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2025.*
- *De mettre à disposition gratuitement la salle communale uniquement aux associations citées ci-dessus.*
- *De faire signer une convention à titre gracieux, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle avec remplacement du matériel en cas de casse*

7. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES 2025 COLLEGE D'ACHENHEIM PAUL WERNERT :

Le Maire rappelle la dernière délibération du 18 mars 2024 fixant le montant de la subvention attribuée pour les voyages scolaires au Collège Paul Wernert à 6,00 euros par enfant et par journée.

Il informe les Membres du Conseil Municipal qu'aucun jeune de la commune n'est concerné par les voyages scolaires prévus durant l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de n'attribuer aucune subvention pour l'année 2025 étant donné qu'aucun jeune de la commune n'est concerné

8. PROPOSITION DE MOTION SIS 67 - TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES :

Le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la réception du courrier relayé par M. Frédéric BIERRY, en qualité de président du SIS67, accompagné d'une demande de soutien de la MOTION du SIS67, afin d'appuyer sa demande légitime de moyens à la hauteur de l'objectif d'une prise en charge rapide des victimes par les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la motion jointe en annexe.

9. **FRAIS DE SCOLARITE BILINGUISME 2024-2025 POUR 1 ENFANT ELIGIBLE A HANDSCHUHEIM :**

Le Maire présente le courrier de la commune de WOLFISHEIM concernant les frais de scolarité bilinguisme 2024/2025 de l'élève BROUCKE KERRIC Nathan, enfant du village.

Il rend compte des échanges menés avec la commune d'accueil et la famille de l'enfant par rapport à la participation de ces frais d'écolage pour l'année 2023/204 dont la demande tardive ne permettait pas de réunir un conseil pour approuver la participation de ces frais.

Entendu l'exposé du Maire ;

Considérant qu'il ne s'agirait pas de bloquer la scolarité de l'enfant afin qu'il puisse poursuivre un cursus bilingue que notre RPI ne propose pas ;

Considérant la délibération du 19 juin 2012 de la commune de Wolfisheim, concernant les frais de scolarités des enfants des classes bilingues venant des communes limitrophes ;

Considérant que l'enfant puisse poursuivre sa scolarité 2024/2025 et suivantes dans l'établissement bilingue de la commune de Wolfisheim ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en charge ces frais d'écolage d'un montant de 150,00 € pour l'année scolaire 2024/2025 et rentrées scolaires suivantes et d'autoriser le maire à mandater ces frais de scolarité.

10. **DIVERS :**

• **Urbanisme :**

- DP 067 181 24 R0010 au 66 rue des Rivières : Fenêtre de toit, clôture & portail
- DP 067 181 25 R0001 au 62 E rue des Rivières : Clôture en périphérie de terrain
- DP 067 181 25 R0002 coupe d'arbre terrain Philippe
- PC 067 181 25 R0001 maison individuelle secteur UBb

• **Emplacement affichage libre :**

À la suite du courriel de relance de Mme STREBLER Valérie, dans le cadre de l'affichage libre selon la réglementation contenue dans les articles L. 581-13, R. 581-2 et R. 581-3 du Code de l'environnement, il convient de déterminer un emplacement pour l'installation d'un panneau d'affichage libre de 4m2. Après discussion, le parvis de l'atelier municipal semble le plus approprié mais ce point divers sera reconduit lors d'un prochain conseil.

• **Régularisation des chemins d'exploitation :**

Dans le cadre du réaménagement foncier, le maire propose de réfléchir à une éventuelle reprise par la commune, des chemins d'exploitation, qui mènent aux habitations du village, d'une contenance d'environ 41 ares. Il s'agirait de régulariser ces accès dans le cadre du réaménagement (profiter des interventions actuelles et à venir du géomètre) et d'obtenir l'accord de l'association foncière. Il s'agit de se renseigner quant au coût d'une telle régularisation.

• **Nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre financière de transport méridien à compter de 2025 de la ligne 254 Handschuheim- Ittenheim :**

Le maire transmet le courrier réceptionné en précisant que la région Grand Est verserait d'une part la subvention annuelle habituelle de 3 000 € mais facturerait un montant de 1 527 € à partir de la prochaine rentrée scolaire.

- **Demande de commerce ambulant d'un camion magasin réfrigéré de la ferme GOETTELMANN :**

Un courriel a été réceptionné en mairie le 23/01. Après réception des avis courriel des uns et des autres et échange en séance, il a été décidé de l'autoriser à stationner devant l'atelier communal à condition que la commune n'ait aucun frais de branchement ou autre.

- **Réflexion Budget**

- **Taux fiscalité directe :** il a été convenu que les taux de fiscalité n-1 seraient maintenus pour 2025, à valider après la venue de notre conseillère aux décideurs locaux, Madame JOSEPH.

- **Postes de dépenses d'investissement :** une réunion est prévue le lundi 31 mars à 19h00, à la suite du rdv fixé au 25/03 avec Madame JOSEPH. Les postes financiers suivants seront détaillés

VOIRIE ENTRETIEN REFECTION	- Opportunité d'enfouissement télécommunication et Eclairage public suite projet construction n°27 rue principale + réfection trottoirs.
ECLAIRAGE PUBLIC	- 2x EP Laegert nouvelles constructions - 1 x EP Rue des Vosges réduction de puissance
CHEMINS AF ACCES HABITATIONS	Travaux connexes Remembrement Rachat ou abaissement enveloppe Remembrement
TRAVAUX ELECTRIQUES	Compteurs ES distincts mairie/logement + frais consuel
CIMETIERE	Aménagement parvis Cavurnes par Pinto
SIGNALISATION HOFNAHME	Suite et fin
PANNEAU D'AFFICHAGE MAIRIE	Remplacement avec système éclairé et signalétique
ACCESSIBILITE	Complément signalisation au sol, déplacement interphone et divers
EGLISE	Auvent
PROTECTION DES EAUX BOUEUSES	Prise en charge dans le cadre du projet GEMAPI par le SDEA dès l'approbation du réaménagement Foncier. deaFossé SDEA
DIVERS	Cuisine salle communale 2 ^{ème} four

Un dernier tour de table permet de préciser diverses informations comme :

- La vérification d'une tuile de l'Eglise à effectuer ou encore une proposition de surveillance des points de déchets par rapport aux incivilités des déjections canines récemment faites.
- L'idée de replanter de nouveaux végétaux pour harmoniser l'allée en face du cimetière ou encore une sollicitation d'un jeune, parenté du village qui a un projet d'achat du local commun de la villa Augusta pour y développer des bureaux dénommés " tiers -lieu".
- Une piste de réflexion par rapport au devenir du cabinet médical et la disponibilité du bâtiment de l'ancienne école-mairie en l'état : A réfléchir !
- Le rappel concernant la circulation quotidienne avec excès de vitesse sur voie latérale à la RN

Enfin Alain Meunier a tenu à lire à l'ensemble des membres du conseil, son avis personnel rédigé comme suit :

Suite à l'épisode de verglas dans la matinée du mercredi 15 janvier 2025, qui a été la cause de nombreuses glissades et incidents notamment à hauteur du virage situé rue principale à Handschuheim face aux fermes WICK et OBRECHT, et vu la réaction trop tardive de la DDE dont le camion de salage est intervenu après 10h00. Je propose donc pour améliorer la sécurité routière et des piétons, de doter de 4 sacs de 25 kg de sel de déneigement les habitants des deux fermes WICK et OBRECHT, afin de pallier le manque de réactivité de la DDE sur notre commune. Ce qui permettra à ces habitants des deux fermes, à répandre ce sel de déneigement sur leur trottoir et sur la chaussée attenante à leur domicile lors de nouveaux épisodes de verglas et bien entendu avec leur assentiment "

- Le 31/03 à 19h00 : réunion de travail préparation Budget 2025

- Le 12/ 04 à 9h00 : Osterputz 2025
- Le 14/04 à 19h00 : Prochain Conseil Municipal avec vote Budget 2025

Annexes point 3-4 : compte de gestion/ compte administratif

Annexes point 5 : proposition de délibération.

Annexes point 6 : délibération n-1

Annexes point 8 : courrier de motion SIS 67

Annexes point 9 : courrier commune Wolfisheim

*Annexes point divers : courriel de demande/état chemins/ courrier transport méridien/
délibération fiscalité n-1/ divers documents transmis....*

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.